



La politique Étrangère

dans la plupart des organismes et processus environnementaux, et ils ont milité en faveur d'une transparence accrue dans un nombre grandissant de dossiers de politique étrangère.

- Il faut trouver des solutions mondiales à des problèmes comme le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les polluants organiques persistants, la pollution des ressources communes (océans, atmosphère) ainsi que l'épuisement des ressources naturelles communes.
- Des problèmes comme les pluies acides ou les espèces migratoires menacées appellent des solutions bilatérales ou régionales.
- Le volet environnemental de la politique étrangère du Canada englobe plusieurs domaines importants :
 - La protection de l'environnement de l'Arctique reste un des axes de la politique étrangère canadienne. Le Canada attache une grande importance à la coopération internationale entre les pays circumpolaires, en particulier au sein du Conseil de l'Arctique. Tous les pays de l'Arctique veulent protéger leur environnement fragile et développer des économies durables pour les peuples nordiques.
 - Les polluants organiques persistants (POP) préoccupent grandement tous les Canadiens, et tout particulièrement les populations autochtones du Nord du fait qu'ils contaminent leurs sources traditionnelles d'alimentation. La grande majorité des POP présents dans l'environnement canadien viennent de l'étranger. C'est pourquoi le Canada a participé activement aux négociations qui ont abouti, en décembre 2000, à l'adoption d'une convention sur les POP qui aura force de loi internationale.
 - Les pêches sont en difficulté presque partout dans le monde. Dans le cadre de notre politique étrangère, nous concentrons nos efforts sur l'adoption de règles internationales favorisant la gestion durable des stocks hauturiers et la mise en application de l'« accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants » (Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et des stocks de poissons grands migrateurs).